

Cahiers d'études des cultures ibériques et latino-américaines

Université Paul-Valéry, Montpellier 3

CECIL Numéro 5 – juin 2019

Dossier thématique : Voix et identités d'ici et d'ailleurs dans la littérature mexicaine contemporaine (coord. par Véronique Pitois Pallares).....5

Florence Olivier : La mère courage villiste et la muse stridentiste
Nouvelles figures féminines et prose expérimentale dans la *Señorita Etcétera* (1922) d'Arqueles Vela et *Las manos de Mamá* (1937) de Nellie Campobello9

Daniel Avechuco Cabrera : Campesinos que leen a Faulkner: Juan Rulfo, la identidad mexicana y el gótico sureño27

Karim Benmiloud : Aux origines du cosmopolitisme chez Sergio Pitou45

María Guadalupe Sánchez Robles : Identidad, mito y literatura: Carlota y *Noticias del Imperio* de Fernando del Paso 67

Ulrich Kevin Maganga : La poésie nègre au Mexique. Voix d'une présence africaine au cœur des ténèbres87

Sergio Fregoso Sánchez : A la luz de un nocturno: la reescritura como exploración de una identidad estética en *En la alcoba de un mundo* de Pedro Ángel Palou 103

Davy Desmas : *El ejército iluminado* de David Toscana : une vision allégorique de la résistance dans le Mexique de 1968..... 131

Véronique Pitois Pallares : Emprunts et métamorphoses : l'identité par l'altérité 153

Varia

Martin Nogueira Ramos : Renier sa foi sans perdre son âme. Les catholiques japonais au début de la proscription (XVII^e s.) 177

Recensions d'ouvrages

Franco Llopis y Moreno Díaz del Campo, *Pintando al converso* 205

Karim Benmiloud (dir.), *Juan Gabriel Vásquez : une archéologie du passé colombien récent* 209

Davy Desmas y Marie-Agnès Palaisi (dirs.), *Tendencias disidentes y minoritarias de la prosa mexicana actual (1996-2016)* 213

Publication couvrant les aires hispanophone et lusophone, les *Cahiers d'études des cultures ibériques et latino-américaines* (CECIL) privilégient le comparatisme, les regards croisés sur les phénomènes culturels et les faits de civilisation en Amérique et dans la péninsule Ibérique. Axés sur l'étude des formes, des représentations et des imaginaires, les *Cahiers d'études des cultures ibériques et latino-américaines* sont une revue en ligne, adossée à l'IRIEC-EA 740, équipe d'accueil qui réunit des chercheurs de l'université Paul-Valéry Montpellier 3.

Directeur : Michel Bœglin (UM3)

Rédacteur en chef : Patrick Lesbre (UT2J)

Adresse d'expédition

Pour nous envoyer votre contribution, merci de nous contacter à

cecil@univ-montp3.fr

Pour les normes de présentation, rendez-vous sur le site de la revue :

<https://cecil-univ.eu/> à la section : *A propos de CECIL*



CECIL est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International.

© CECIL Cahiers d'études des cultures ibériques et latino-américaines - ISSN 2428-7245
IRIEC Institut de Recherche Intersite d'Études Culturelles, Montpellier (EA 740)

Université Paul-Valéry, Montpellier 3

Renier sa foi sans perdre son âme.

Les catholiques japonais au début de la proscription (XVII^e s.)

Martin Nogueira Ramos¹
École française d'Extrême-Orient
PSL Research University

Résumé : Au XVI^e siècle, les succès acquis au Japon par l'Église catholique ont été fort précaires. Dans la première moitié du XVII^e siècle, l'archipel rompt ses relations commerciales avec les puissances ibériques et les communautés catholiques connaissent la répression ; celles-ci sont rapidement coupées de leurs élites et le catholicisme passe progressivement à la clandestinité. Peu de chercheurs se sont interrogés sur le regard que portaient les premières générations de crypto-catholiques (ou chrétiens cachés) sur leur apostasie formelle. Dans cet article, on montrera que le message exclusif des missionnaires ayant pris racine au Japon, la transition forcée vers le secret s'est accompagnée d'une recrudescence des tensions sotériologiques au sein de la chrétienté.
Mots-clés : Japon, XVII^e siècle, catholicisme, répression, apostasie, clandestinité, salut.

Title: Formal Apostasy and Salvation. The Japanese Catholics at the Beginning of the Ban (17th c.)

Abstract: The successes obtained by the Catholic Church in Japan in the 16th century were precarious. In the first half of the 17th century, the Shogunate ended its commercial relationship with the Iberian states and the Catholics communities had to endure suppression. They were swiftly cut off their religious and lay elites; Catholicism gradually became a secret religion. Few scholars have reflected on the perception the first generations of hidden Catholics (or hidden Christians) had of their formal apostasy. I argue that the exclusivist stance of the Church had taken root in Japan. For this reason, the transition to secrecy came along with outbreaks of soteriological tensions within Christendom.

Keywords: Japan, 17th century, Catholicism, Suppression, Apostasy, Secrecy, Salvation.

Título: Renegar de su fe sin perder su alma. Católicos japoneses a principios de la proscripción (siglo XVII)

Resumen: El éxito logrado por la Iglesia Católica en el Japón del siglo XVI fue muy precario. En la primera mitad del siglo XVII, el archipiélago rompió sus relaciones comerciales con las potencias ibéricas y las comunidades católicas fueron perseguidas; rápidamente, estas fueron separadas de las élites y la religión cristiana pasa a ser progresivamente clandestina. Pocos investigadores han cuestionado la forma con la que las primeras generaciones de criptocatólicos (o cristianos ocultos) consideraron su apostasía formal. En este artículo, se mostrará que con el mensaje exclusivo de los misioneros que arraigó en Japón, la transición forzada al secreto se acompañó de un aumento de las tensiones soteriológicas dentro de las comunidades cristianas.

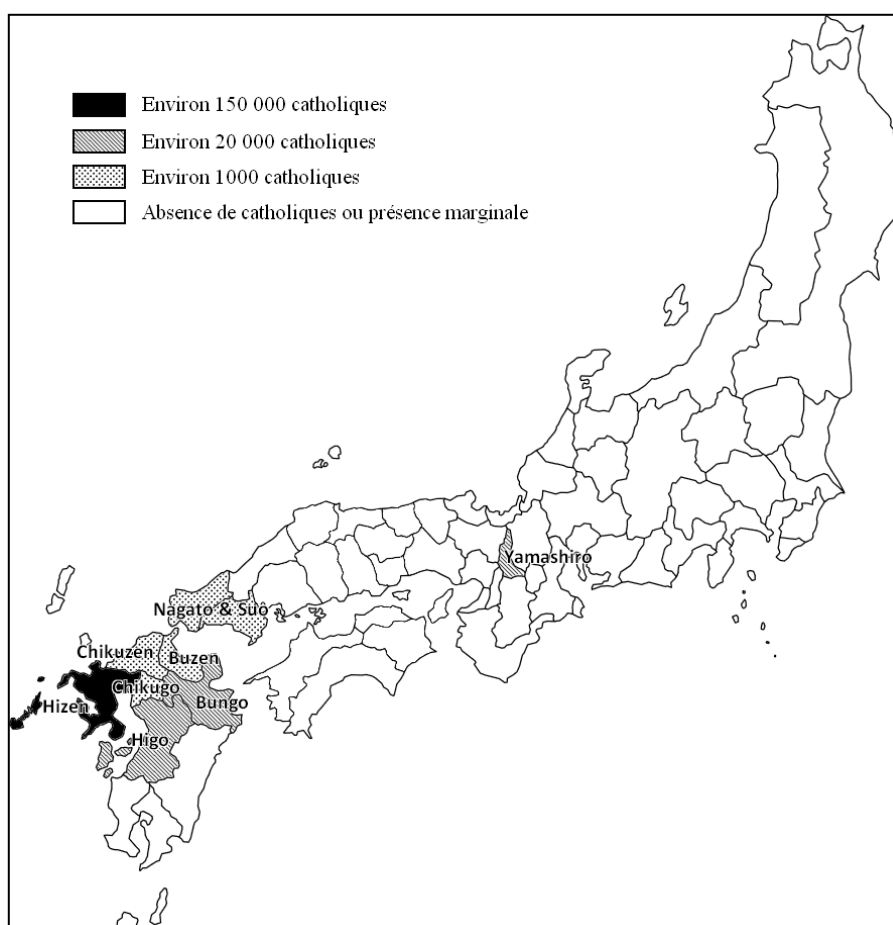
Palabras clave: Japón, siglo XVII, catolicismo, represión, apostasía, ocultación, salvación.

Pour citer cet article : Nogueira Ramos, Martin, 2019, « Renier sa foi sans perdre son âme. Les catholiques japonais au début de la proscription (XVII^e s.) », *Cahiers d'études des cultures ibériques et latino-américaines – CECIL*, n° 5, <https://cecil-univ.eu/C5_v1>, mis en ligne le 01/07/2019, consulté le jj/mm/aaaa.

¹ Martin Nogueira Ramos est maître de conférences en études japonaises à l'École française d'Extrême-Orient. Il est responsable du centre EFEO de la ville de Kyoto. Ses recherches de doctorat portaient sur le crypto-christianisme et le catholicisme japonais au XIX^e siècle. Il travaille actuellement sur la diffusion et l'enracinement du catholicisme dans ce pays aux XVI^e et XVII^e siècles. Il a publié *La Foi des ancêtres : chrétiens cachés et catholiques dans la société villageoise japonaise (XVII^e-XIX^e siècles)*, CNRS Éditions, 2019, et « Une identité religieuse dans la tourmente : les catholiques face à la politique de proscription des Tokugawa (XVII^e siècle) », *Extrême-Orient Extrême-Occident*, 41, pp. 153-177. Contact : martin.ramos@efeo.net

Introduction

1. Sous le patronage du roi du Portugal, François Xavier (1506-1552) commence en 1549 l'évangélisation du Japon. Dès ses débuts, cette mission a suscité la curiosité des Européens. Parmi les nombreux rapports envoyés à Rome par les membres de la Compagnie de Jésus présents au Japon, certains, après censure, sont imprimés et largement diffusés sur le vieux continent². Leurs auteurs sont essentiellement portugais, espagnols ou, dans une moindre mesure, italiens. Alors que les jésuites ont été rejoints par des missionnaires des ordres

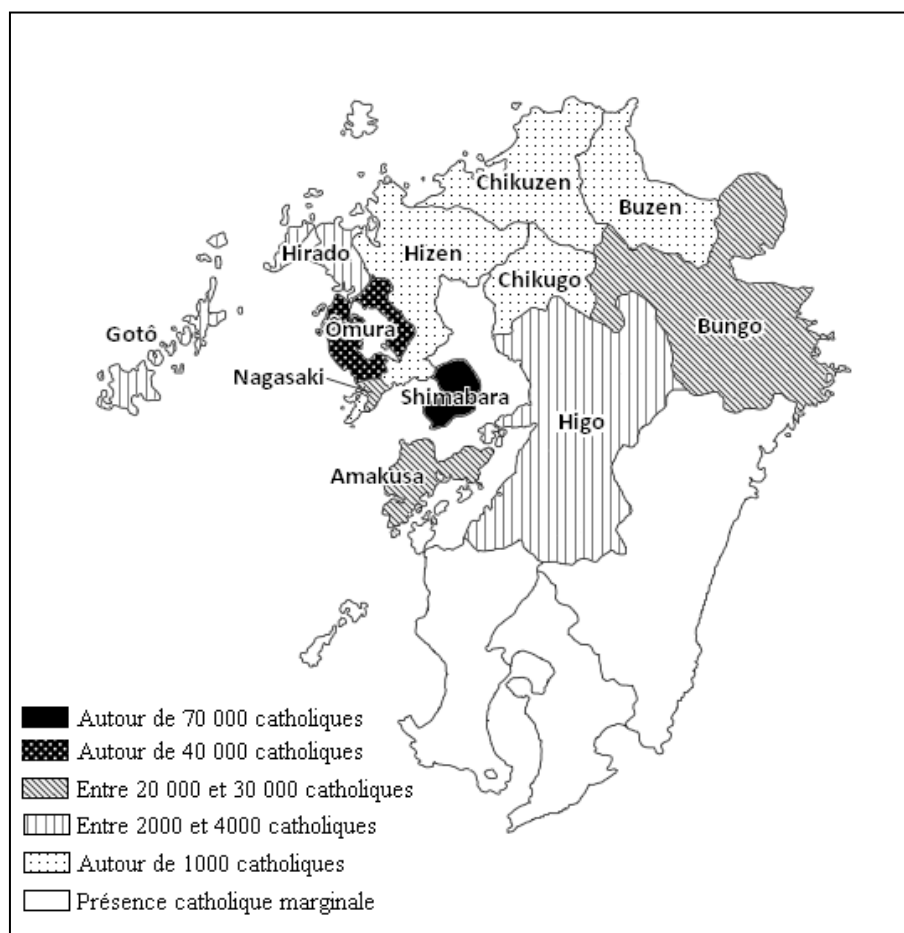


Carte 1 : Répartition de la population catholique en 1592 par province
(d'après Schütte 1968, p. 431)

mendiants liés à la partie espagnole de l'Union ibérique, l'annonce des premiers martyrs à la fin du XVI^e siècle renforce l'intérêt des Européens pour l'archipel ; en 1614, l'interdiction du christianisme par le shogunat des Tokugawa sur l'ensemble du territoire et les cortèges de martyrs qui s'ensuivent achèvent de donner à la catholicité japonaise ses lettres de noblesse.

² La plus importante édition de rapports et de lettres de jésuites de la mission du Japon a été publiée en 1598 à Évora. Au sujet de cette édition, voir Fernandes Pinto 2004.

2. Si l'on ne peut nier que la répression a fait de nombreuses victimes – environ 3 000 Japonais sont morts pour le catholicisme durant tout le XVII^e siècle³ –, il est indéniable qu'une vaste majorité des quelque 300 000 catholiques de ce pays a choisi l'apostasie. Il est aussi avéré que dans les anciens bastions jésuites du sud du pays, de nombreux « faux apostats » – les



Carte 2 : Répartition de la population catholique en 1592 à Kyūshū
(d'après Schütte, *ibid.*)

chrétiens cachés – ont perpétué, durant toute la période de proscription, certaines pratiques chrétiennes : le baptême, le respect des principales fêtes du calendrier liturgique ou la récitation de prières en latin (voir cartes 1 et 2). Au milieu du XIX^e siècle, au moment du retour des missionnaires catholiques dans l'archipel, il y aurait eu environ 50 000 chrétiens cachés⁴.

³ Des interrogations subsistent sur le nombre de martyrs. D'après certains auteurs proches de l'Église, les sources missionnaires ne feraient état que d'une fraction du total des catholiques ayant perdu la vie pour leur foi. En 1999, Juan Ruiz-de-Medina a publié un martyrologe exhaustif mobilisant la majorité des sources occidentales et japonaises à disposition.

⁴ J'ai consacré un ouvrage au devenir des communautés crypto-chrétiennes aux XVIII^e et XIX^e siècles : Nogueira Ramos 2019.

3. Les chercheurs se sont peu intéressés au regard que portaient les premiers crypto-catholiques sur leur apostasie. On s'est davantage interrogé sur l'identité et les motivations des martyrs, ou sur les raisons du succès du catholicisme au XVI^e siècle, et de son échec au siècle suivant⁵. Higashibaba Ikuo, l'un des rares chercheurs à avoir étudié le catholicisme « populaire » japonais, insiste sur la nature éminemment communautaire de la pratique religieuse et son importance dans l'organisation quotidienne des villages du début de l'époque moderne ; mourir en martyr revenait à ne plus pouvoir assurer les rites familiaux. Il estime ainsi que l'apostasie formelle était « la décision la plus sensée et appropriée pour ceux qui désiraient persister dans leur foi⁶ ».
4. Une idée un peu simpliste de « la religiosité japonaise » voudrait que celle-ci soit syncrétique et portée à l'intégration de cultes et divinités de différentes natures. La pratique plurielle des « faux apostats », mélangeant rites chrétiens et shinto-bouddhiques, ne serait qu'une énième illustration de la plasticité religieuse des Japonais⁷. Or, cette approche passablement culturaliste du sacré au Japon fait fi du contexte historique particulier dans lequel le catholicisme s'est diffusé : le rejet des autres cultes n'est pas l'apanage des missionnaires et de leurs fidèles ; au XVI^e siècle, deux écoles bouddhiques porteuses d'un message exclusif connaissent un grand succès : le nichirenisme (*Nichirenshū* 日蓮宗) et la Véritable école de la Terre pure (*Jōdo shinshū* 浄土真宗). Ces mouvements, qui sont entrés en conflit armé avec le pouvoir guerrier, ont été, comme les autres écoles bouddhiques, progressivement placés sous le contrôle de celui-ci ; les factions les plus radicales ont, à l'image du catholicisme, été interdites⁸.
5. Sonder le for intérieur des crypto-catholiques est une tâche malaisée. Cependant, un examen attentif des différentes sources à disposition permet de dresser, en creux, un autre portrait du sentiment religieux de ces derniers, ou tout du moins d'une partie d'entre eux : en effet, beaucoup de catholiques, qui avaient intégré l'exclusivisme du message missionnaire,

⁵ En anglais, sur les raisons de l'échec de la mission au XVII^e siècle, on consultera Elison 1973. Si certains estiment que l'œuvre des missionnaires était, dès l'origine, vouée à l'échec tant les dogmes chrétiens étaient éloignés des mentalités religieuses du Japon de l'époque (Kouamé 2016), d'autres pensent, au contraire, que la multiplication des conversions dans le dernier tiers du XVI^e siècle atteste du fait que le catholicisme répondait aux attentes d'une partie de la population (Kawamura 2011).

⁶ « *the most reasonable and practical conclusion if people wanted to continue their faith* », Higashibaba 2001, p. 155.

⁷ C'est par exemple ce que pense Ebisawa Arimichi (1910-1992), l'une des principales figures de la recherche sur l'histoire de l'Église au Japon (Ebisawa 1981, p. 217).

⁸ Pour une étude transversale des mentalités religieuses dans le Japon de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne, voir Kanda 2016.

semblent regretter leur abjuration formelle, craindre grandement pour leur salut, voire même attendre une intervention de Dieu pour mettre fin à la proscription. En ce sens, la panique qui gagne les premiers crypto-catholiques japonais peut être rapprochée de la réaction d'autres minorités religieuses soumises à la contrainte par le pouvoir, tels les protestants du Royaume de France après la révocation de l'Édit de Nantes (1685), ou les juifs d'Espagne et du Portugal après les conversions forcées de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle : la transition vers le secret s'accompagne fréquemment d'une recrudescence des courants prophétiques et de l'émergence d'une piété panique⁹.

6. On dispose de deux types de sources que l'on peut qualifier d'extérieures : les rapports des derniers jésuites présents au Japon – ces documents de première main sont parvenus en Europe jusqu'au début des années 1630 – et les enquêtes des fiefs sur les communautés chrétiennes. Il faut le dire nettement : les sources japonaises n'ont aucunement la méticulosité des archives inquisitoriales de l'Europe méridionale, car, comme on le verra bientôt, les guerriers se contentent souvent d'une apostasie de façade. Les sources provenant des apostats eux-mêmes, c'est-à-dire les textes qui n'ont pas été filtrés par les missionnaires ou les autorités, sont rares, mais pas inexistantes.
7. On fera surtout référence à la communauté crypto-catholique de la péninsule de Shimabara, un ancien bastion jésuite situé à proximité de Nagasaki, car sur ce fief ces trois types de sources sont disponibles. Shimabara a aussi la particularité d'avoir été le théâtre d'une insurrection messianique d'inspiration chrétienne entre novembre 1637 et avril 1638 ; cet épisode sera brièvement mentionné en fin d'article.

1. Remarques préliminaires sur la politique religieuse du shogunat et des fiefs

8. Avant d'examiner le sentiment religieux des catholiques japonais face à la répression, quelques remarques préliminaires sur sa nature s'imposent¹⁰.
9. En 1614, dans le décret interdisant la pratique du catholicisme, le shogunat n'indique nullement la marche à suivre aux seigneurs (*daimyō* 大名) – d'ailleurs, certains d'entre eux

⁹ Sur les protestants français après 1685 et sur la révolte des Camisards (1702-1704), exemple paroxystique de la panique spirituelle qui gagnait alors cette communauté, on peut consulter Joutard 2018, pp. 241-244 ; 267-276. Sur les courants messianiques dans le crypto-judaïsme ibérique, voir en particulier le chapitre 7 de Muchnik 2014.

¹⁰ Pour une approche générale de la répression antichrétienne, voir l'étude classique de Charles Ralph Boxer (1951), en particulier les deux derniers chapitres. Les chapitres 7 et 8 d'Elison 1973 proposent une lecture de la proscription centrée sur les discours du pouvoir et de ses représentants.

ont déjà commencé à réprimer le christianisme dans leurs terres. Le shogun ne peut imposer de manière unilatérale sa volonté ; au XVII^e siècle, le pays est morcelé en un ensemble de seigneuries dont le degré de soumission au pouvoir d'Edo varie (Tokyo, aujourd'hui). À Kyūshū, l'île de l'archipel qui abrite le plus grand nombre de catholiques, beaucoup de *daimyō* ne sont pas des vassaux directs des Tokugawa : ils disposent d'une large autonomie¹¹.

10. Les autorités shogunales procèdent par tâtonnement et, en quelque sorte, essaient de montrer l'exemple : dans un premier temps, elles exécutent les missionnaires clandestins et leurs principaux collaborateurs. À trois reprises, en 1619 à Kyoto, en 1622 à Nagasaki et à Edo en 1623, le shogunat fait exécuter devant un parterre de seigneurs une cinquantaine de clercs et de laïcs qui jouaient un rôle central au sein de la communauté catholique¹². En privant la chrétienté de ses élites, le pouvoir espère faire cesser la pratique de cette religion¹³.
11. Il s'attelle aussi au contrôle des mœurs religieuses de la population¹⁴. Différentes méthodes sont utilisées : le scellement de serments adressés aux dieux et aux bouddhas ; le foulement d'objets de piété catholique, le *fumie* 踏絵 ; l'inscription obligatoire dans un temple bouddhique. C'est cette dernière méthode combinée dans certaines régions au *fumie* ou au scellement d'un serment, qui va s'imposer dans tout le pays. Le système des temples-paroisses ne s'est toutefois pas mis en place de manière synchrone dans l'ensemble de l'archipel : il faut attendre les années 1660 pour que tous les Japonais soient inscrits dans un temple et que leur orthodoxie religieuse – terme qui a bien peu de sens dans le contexte japonais – soit garantie par un membre du clergé bouddhique¹⁵. Ordinairement, les moines se contentent de vérifier si leurs paroissiens participent aux rites funéraires et s'acquittent des frais que ceux-ci engendrent¹⁶.
12. Le cas de Shimabara, fief sur lequel on dispose de nombreux documents missionnaires jusqu'au début des années 1630, montre bien que les mesures de lutte contre le christianisme

¹¹ Au sujet du régime shogunal et de ses relations avec les seigneurs, consulter Carré 2009, pp. 647-653.

¹² Le grand martyr d'Edo a été étudié en détail par Hubert Cieslik 1954.

¹³ Ōhashi Yukihiro défend en particulier cette approche : 2001, pp. 15-30.

¹⁴ En japonais, on peut lire la meilleure synthèse de ces différentes mesures dans Shimizu 1981, pp. 172-199. En anglais, voir le dernier chapitre de Higashibaba 2001.

¹⁵ On trouvera les réflexions les plus abouties sur la mise en place de ces mesures de contrôle des mœurs religieuses dans Ōhashi 2001, pp. 100-131. Cet auteur a pris pour échantillon 44 territoires répartis entre le nord du Honshū, la principale île du Japon, et le sud de Kyūshū.

¹⁶ Sur le caractère quelque peu superficiel du contrôle des croyances, voir l'étude de cas de Mino Yukinori sur le fief d'Usuki au nord de Kyūshū (2018).

n'ont pas été mises en place selon un plan mûrement réfléchi par les autorités seigneuriales, mais en réponse à des contingences internes et externes.

13. Arima Naozumi 有馬直純 (1586-1641) a dû apostasier pour hériter du domaine de Shimabara, à la suite de l'exécution de son père par le shogunat pour une affaire de corruption concernant des personnalités proches du pouvoir. Afin de montrer sa bonne volonté aux Tokugawa qui affichent de plus en plus ouvertement leur hostilité à l'endroit du catholicisme, il s'empresse d'ordonner l'apostasie des principaux samourais à la tête des différentes communautés catholiques de ses terres. Beaucoup de chefs refusent de renier leur foi : entre 1612 et 1615, une soixantaine d'entre eux sont mis à mort¹⁷. D'immenses cortèges, où se mêlent chants catholiques et scènes de flagellation, accompagnent ces martyrs ; des communautés adressent aux autorités seigneuriales des serments collectifs témoignant de leur volonté de ne jamais apostasier¹⁸. Si l'on se fie aux chiffres donnés par les jésuites, il y aurait eu à cette époque entre 15 000 et 20 000 catholiques dans le fief, surtout dans la moitié sud¹⁹.
14. Le shogunat s'inquiète de ces mouvements de foule : Arima Naozumi est transféré dans un fief de l'est de Kyūshū et un proche des Tokugawa, Matsukura Shigemasa 松倉重政 (1574-1630), prend la tête de Shimabara. Entre 1615 et 1625, la chrétienté locale n'est guère inquiétée : d'après les lettres des jésuites, le seigneur a besoin de s'assurer de revenus stables pour bâtir un nouveau château dans la ville de Shimabara²⁰. Tant que les catholiques et les missionnaires ne se font pas remarquer, leur présence est tolérée : les pratiques religieuses ne sont nullement contrôlées. La relative tolérance dont jouit le catholicisme est rapportée dans différents rapports. En 1621, Mattheus de Couros écrit :

Ceux qui jouissent d'une grande tranquillité, eu égard à la période, sont les nôtres qui vivent dans les terres d'Arima²¹ ainsi que les chrétiens de cette région. Car le seigneur, outre qu'il est bien vu du shogun, dont il est un ancien serviteur, a une bonne image de la loi de Dieu. Aussi, motivé par des intérêts humains, il feint [d'ignorer] ses vassaux qui la professent, voyant la fidélité avec laquelle tous, cultivateurs inclus, le servent. [Il constate aussi] que ceux-ci payent l'impôt sur les

¹⁷ Sur les martyrs de Shimabara de la période 1612-1615, voir leurs biographies dans Ruiz-de-Medina 1999, pp. 316-354.

¹⁸ Sur les débuts de la répression à Shimabara, voir Ebisawa 1981, pp. 179-189.

¹⁹ Par exemple, en 1620, alors qu'il y a quatre autres jésuites dans la péninsule et des missionnaires des ordres mendiants, Mattheus de Couros (1568-1633 ?) dit avoir 3 000 catholiques à sa charge : Archivum Romanum Societatis Iesu (ARSI), collection Japonica-Sinica (Jap.Sin.), vol. 37, f^{os} 160-161 v^o, 10 octobre 1620.

²⁰ Sur la gouvernance de Matsukura Shigemasa, voir Nagasaki-ken shi hensan iin-kai 1973, pp. 240-244.

²¹ La région de Shimabara est aussi connue sous les noms d'Arima 有馬 et de Takaku 高来.

terres qu'ils cultivent et que les pères les aident avec des aumônes pour apporter leur contribution quand l'année est stérile²².

15. La situation évolue brusquement en décembre 1625. Plusieurs missionnaires sont arrêtés et mis à mort. Le laxisme de Matsukura Shigemasa est connu jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir. D'après Baltasar de Torres (1563-1626), un jésuite espagnol, il doit agir sous peine de perdre son fief, fief qu'il doit entièrement au shogunat :

Plusieurs fois, nous avons avisé les conseillers du Père Provincial qu'il était très dangereux que lui et les autres pères de cette région habitassent dans un seul endroit, alors que la persécution est si forte, en se fiant uniquement à l'aménité et à la bienveillance dont le seigneur avait fait preuve jusque-là à leur égard. Celui-ci savait qu'ils étaient cachés dans ses terres. Mais comme la chose a fini par être connue de la multitude, il était certain que le seigneur ne feindrait plus l'ignorance afin de ne pas mettre en péril sa position²³.

16. À l'image de la politique suivie dans plusieurs fiefs de la région, Matsukura Shigemasa demande à différentes écoles bouddhiques d'envoyer à Shimabara des moines-missionnaires pour construire des temples et ramener les catholiques dans le droit chemin²⁴. Dans le même temps, et de manière progressive, il ordonne à ses sujets d'abjurer et de renouveler annuellement leur apostasie. Les documents nous renseignent assez peu sur les modalités de celle-ci. En 1627, on sait, grâce à un rapport extrêmement fouillé de Cristóvão Ferreira (c. 1580-1650) présentant village par village la répression à Shimabara²⁵, que les habitants doivent signer un registre indiquant qu'ils abandonnent « la loi du Christ » (f° 125). Dans le rapport de la Compagnie de Jésus sur la mission du Japon pour 1629 et 1630²⁶, il est écrit que

²² ARSI, Jap.Sin., vol. 37, f°s 196-197 v°, 15 mars 1621 : « *Os q gozam de grande quietaçam, conforme ao tpo, são os nossos q vivem nas terras de Arima, e os christãos dellas, porq o Tono de mais de ser aceito ao Xógun, o seu antigo criado, tem bom conceito da lei de Deos, e ainda levado de interesse humano dissimula com os seus vassallos q a professam, vendo a fidelidade com q o servem ate os lavradores, e com q pagão os rendimtos das terras q cultivão, e q os mesmos P^{es} os ajudão com esmolas pera contribuirem, q^{do} o anno he esteril. Porem os Nossos andão de noite e com a devida cautela porq elle faz como q não sabe da nossa estada* ».

²³ ARSI, Jap.Sin., vol. 37, f°s 274-275 v°, 25 février 1626 : « *Algumas vezes aconselhamos os consultores ao Pe Proval que era cousa muy perigosa estar elle, e os mais P^{es} daquellas terras de ordinº em hum lugar em tempo de tam grande perseguição, confiados somte no primor, e brandura, de que aquelle Tono usou ate agora com os P^{es} que sabia, que estavam em suas terras escondidos: mas como chegasse a cousa a ser sabida no vulgo, era certo, que o Tono não avia de dissimular, por não pôr a risco seu estado* ».

²⁴ Le cas du fief d'Ômura 大村 a été bien étudié : voir Kudamatsu 2002, chapitre 3.

²⁵ Ce document s'intitule *Relaçam da perseguição contra nossa sancta fee, que de novo se levantou no Tacacu este anno de mil seis centos vinte & sete, E martyrio de muitos Xpãos que nella derão gloriosamente as vidas polla confissão da mesma sanctissima fee*. Il est conservé aux archives centrales de la Compagnie de Jésus à Rome : ARSI, Jap.Sin., vol. 63, f°s 123-196, 25 janvier 1628.

²⁶ ARSI, Jap.Sin., vol. 62, f°s 1-77 v°, 20 août 1631.

les crypto-catholiques doivent vénérer extérieurement les bouddhas (f° 42 v°). À cette date, le clergé bouddhique a considérablement renforcé sa présence dans la région. Les réfractaires sont torturés et, s'ils persistent, exécutés ; une centaine de catholiques meurent entre 1626 et 1633²⁷.

17. Notons que la documentation jésuite, pourtant peu suspecte de pointer les dysfonctionnements de la politique antichrétienne des *daimyō* et du shogunat, montre que celle-ci, jusqu'à la fin des années 1620 – et sûrement après –, n'était pas partout appliquée de manière rigoureuse, et que l'écrasante majorité des officiers et des moines se contentait d'une apostasie de façade.

2. Renier sa foi sous la contrainte

18. Malgré ce relatif laxisme des autorités, plusieurs sources, aussi bien missionnaires que japonaises, montrent que simuler son adhésion au bouddhisme n'était pas un geste anodin, en particulier pour les catholiques issus de familles converties depuis plusieurs générations. À Shimabara, par exemple, où l'on est souvent catholique depuis le début des années 1560, beaucoup craignent pour leur salut.
19. Un premier indice est la mention des nombreuses défections dès lors qu'un fief s'attelle à contrôler plus rigoureusement les croyances de ses sujets. Vers 1620, Ōmura, un fief situé à proximité de Shimabara, spécifie, dans un décret portant sur l'interdiction du christianisme, que la fuite est inutile, car l'édit de 1614 s'applique dans tout le pays²⁸.
20. Comme cela a été dit précédemment, entre 1615 et 1625, la communauté catholique de Shimabara a été épargnée. Les jésuites mentionnent fréquemment l'arrivée au sud de cette péninsule de chrétiens qui fuient la répression ou qui, pour avoir refusé de renier leur foi, ont perdu leur statut social. Il s'agit, dans la plupart des cas connus, d'anciens guerriers qui retrouvent rapidement une place de choix dans les communautés locales.
21. C'est le cas par exemple de Simeão Okuda Zean (?-1625), un samouraï originaire du Kansai, qui après avoir servi le seigneur catholique de la province de Higo 肥後, Konishi Yukinaga 小西行長 (1555-1600), est devenu vassal de Katō Kiyomasa 加藤清正 (1562-1611), un seigneur connu pour son animosité à l'endroit des missionnaires. La vie de Simeão est

²⁷ Sur ces martyrs, voir Ruiz-de-Medina 1999, pp. 546-708.

²⁸ Fujino & Shimizu 1994, p. 149.

connue grâce au rapport annuel de la Compagnie de Jésus pour l'année 1626²⁹. En 1612, ayant refusé d'abjurer sa foi et de rejoindre « *as seitas dos Camis e Fotoques* [des dieux et des bouddhas] », il est démis de ses fonctions et ses biens sont confisqués. Commencent alors pour lui et sa famille des années d'errance ; rejetés de différentes régions du pays car ils professent la religion interdite, ils sont finalement accueillis par les « *bons e antigos cristãos* » de Kuchinotsu. Dans ce port du sud de la péninsule de Shimabara, Simeão aurait joué un rôle clef dans la communauté catholique locale au point d'être un interlocuteur privilégié des missionnaires clandestins. L'auteur du rapport annuel le présente aussi comme un modèle de piété faisant la lecture des ouvrages de la Compagnie aux fidèles de la région. C'est pour ces raisons qu'il est décapité par les autorités le 18 décembre 1625, à la suite de l'arrestation de plusieurs missionnaires dans le fief.

22. De toute évidence, l'exclusivisme des missionnaires et leurs discours sur le martyre ont un impact sur les catholiques japonais. En effet, plusieurs sources laissent entendre que pour beaucoup de catholiques la dissimulation religieuse était considérée comme une faute ; des jésuites rapportent que leurs fidèles sont terrorisés à l'idée de vénérer, en apparence, les bouddhas. Dans un passage portant sur Shimabara dans le rapport pour 1629 et 1630, l'auteur du document décrit le dilemme auquel doivent faire face les catholiques :

La liste établie, le tyran ordonna à ses intendants qu'en se fiant à celle-ci, ils rassemblent tous les chrétiens en un lieu afin de les contraindre à adorer le bouddha et que si certains ne voulaient pas obéir, qu'ils fussent envoyés à Shimabara pour que le pouvoir des tortures les fît idolâtrer. Ces pauvres chrétiens se trouvaient dans un état extrême de détresse et d'angoisse, car si d'un côté, ils comprenaient la grave offense qu'ils commettaient envers Dieu en adorant le bouddha même de manière feinte, d'un autre côté, ils craignaient grandement la férocité des tortures que ce cruel tyran avait l'habitude de faire subir à ceux qui ne se soumettaient pas à lui. Ils ne sentaient pas en eux le courage de pouvoir y résister ; se cacher ne pouvait réussir ; fuir, ils n'en avaient ni les moyens, ni la destination pour cela. Finalement, la crainte et la faiblesse l'emportèrent en grande partie. Ils se réunirent chez le moine comme cela leur était demandé, et quelques-uns adorèrent [le bouddha] ; ceux-ci furent minoritaires. La majorité, puisqu'elle n'adorait pas [le bouddha], se tut, et les intendants, considérant qu'ils n'aient pas refusé de se réunir en un tel endroit comme une preuve d'idolâtrie et

²⁹ ARSI, Jap.Sin., vol. 61, f^{os} 100-101 v^o, 24 mars 1627.

d'obéissance à leur seigneur, dissimulèrent aussi en ne contraignant pas chacun des chrétiens à idolâtrer individuellement³⁰.

23. Le problème de la dissimulation des croyances revient à plusieurs reprises dans le témoignage d'un paysan non catholique sur la répression à Shimabara entre 1612 et 1638. Ce texte, connu d'après une copie datant de 1682, s'intitule *Hizen Arima korō monogatari* 肥前有馬古老物語 (Récits d'un ancien du village d'Arima de la province de Hizen). Si l'on ne peut écarter que des passages aient été réécrits ou que des informations aient été ajoutées par les guerriers chargés de noter les souvenirs de ce paysan, ce témoignage unique semble fiable : il recoupe en partie les noms des martyrs et les chiffres donnés par les jésuites.
24. Dans ce document, les catholiques avancent souvent que dans leur religion, il est interdit de cacher sa foi. *Moguru* 潜る, un terme que l'on peut traduire par « cacher » ou « dissimuler », revient à plusieurs reprises. Les premières personnes à avoir connu le martyre à Shimabara ont été exécutées pour avoir refusé de simuler leur rejet du catholicisme :

La 16^e année de Keichō [1611], ou alors la 17^e année [1612] si l'on se fie à d'autres avis, tous les maîtres [les prêtres] de la religion hérétique [le catholicisme] ont été expulsés [du Japon]. Les temples des hérétiques ont été tous détruits. Ensuite, Arima Saemon-no-suke [Arima Naozumi] a enquêté sur la religion de ses vassaux ; sept samourais ont dit qu'il était interdit de dissimuler la religion [catholique]. Parmi eux, certains possédaient des arrière-fiefs. À commencer par Taketsugu Kanzaemon, ils ont tous été ligotés à un poteau et brûlés vifs³¹.

25. Cette attitude provient certainement de l'animosité que les fidèles des missionnaires ressentent à l'égard du bouddhisme ; les prêches du premier moine appelé par Arima Naozumi afin de détourner ses sujets du catholicisme n'auraient eu aucun effet :

³⁰ ARSI, Jap.Sin., vol. 62, f^{os} 42-43 v^o, 20 août 1631 : « *Feito o rol mandou o Tyranno a seus Feitores que conforme a elle cada hum em seu districto ajuntasse todos os Christãos em hum lugar, e os constrangesse a adorar o Fotoqe ; E que se alguns não quizessem obedecer, lhos mandassem a Ximabara pera la o poder de tormentos os fazer idolatrar. Viamse os pobres christãos em summa afflicam e aperto, por que por huma parte conheciam a gravissima offensa que comettião contra Ds adorando o Fotoqe ainda que fingidamente por outra temião grandemente a crueldade dos tormentos com que este cruel Tyranno custuma atormentar os que se lhe não rendem. E não sentião em si animo pera os sofrer ; esconderse não podia ser de effeito ; fugir não avia meyo nem caminho pera isso. Em fim venceu pola maior parte o temor e fraqueza ; ajuntaramse na caza do Bonzo como lhes era mandado adorarão alguns e forão os menos ; os mais posto que não adorarão, calaramse, e os Feitores tomando por sinal de idolatrem e obedecerem ao Tono o ajuntaremse naquelle lugar e não repugnarem nelle, dissimularão tambem não os constrangendo a que cada hum em particular idolatrasse ».*

³¹ *Zokuzoku gunsho ruijū* 1907, 12, p. 590 : 同十六年（或説に慶長十七と云）には、異国より渡候外道の道師一人もなく御追放被成、外道寺一軒もなく御潰し被成候、夫より随て有馬左衛門佐殿の御家中宗門御僉議被成候得者、彼宗門を潜り申間敷と申侍七人御座候、其内地行高にて竹次勘左衛門を始として火炙の柱に懐付焼死申候。

Puis, [Arima] Saemon-no-suke a fait venir du Kantō un moine vertueux du nom de Banzui[i]³². Ce dernier a réuni les habitants de Shimabara et a prêché devant eux pendant 17 jours. Cependant, pas un seul [des catholiques] n'a écouté [sérieusement] ses prêches. Le moine a alors dit : « Quoique je leur dise pour leur édification, cela ne sert à rien. [Leur obstination] vient du fait qu'ils ont reçu l'enseignement des sorciers venus de l'étrangers. » Banzui est rentré peu après dans le Kantō³³.

26. La simple signature d'un registre attestant de leur changement de religion semble avoir provoqué la réprobation des plus opiniâtres. Plusieurs préfèrent affronter la mort plutôt que d'apposer leur sceau :

La 19^e année de Keichō [1614], Yamaguchi Suruga-no-kami [...] est venu d'Edo en tant qu'envoyé du shogunat afin d'extirper l'hérésie [qui s'était répandue] parmi les habitants de Nagasaki et Shimabara. Il a fait venir des bateaux au village de Mogi pour se rendre à Kuchinotsu. Vingt bateaux de toutes les tailles ont été envoyés par le seigneur de Satsuma. À Kuchinotsu, Yamaguchi Suruga-no-kami a ordonné aux habitants d'apposer leur sceau sur un document attestant de leur changement de religion. Plusieurs personnes ont dit qu'elles ne pouvaient sceller un tel document. [Les hommes de Yamaguchi Suruga-no-kami] ont saisi 25 figures du village ; après avoir déveiné [leurs mains ?], ils leur ont tranché les doigts ; puis, ils les ont tous exécutés. Après, Yamaguchi Suruga-no-kami s'est rendu à Arima. Il a ordonné à tous les habitants de sceller le même document, mais certains ont dit qu'ils ne pouvaient le faire. Pour cette raison, 18 d'entre eux ont été exécutés. L'envoyé du shogunat est allé ensuite à Shimabara et a ordonné la même chose aux habitants de la ville. Parmi les bourgeois, quatre ont dit qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Après avoir été interrogés pendant toute une nuit, trois d'entre eux ont décidé d'obtempérer. Un seul s'y est opposé avec obstination. Il a été confié à sieur Taku Nagato d'Arima. Il a été placé en prison dans ce village³⁴.

³² Banzui 幡随意 (1642-1615) est un moine de l'école de la Terre pure (*Jōdo shū* 浄土宗) proche du premier shogun, Tokugawa Ieyasu 徳川家康 (1543-1616).

³³ *Zokuzoku gunsho ruijū* 1907, 12, p. 590 : 依之左衛門佐殿関東より幡随和尚といふ碩徳を申請、嶋中の人民を集め、一七日説法談議被成候へ共、一人も信心聴聞する者無之故、和尚被仰候者、何事を教化いたし候ても役に不立、異国の魔法人よりすすめ入候ゆへ也と被仰、間もなく関東へ御帰被成候。

³⁴ *Ibid.*, p. 591 : 一、慶長十九年には、山口駿河守殿と申御上使御下り候て、長崎と当所のものども邪宗門御改易の為に、茂木村より船に召、口津村へ御渡り被成候、御船者薩摩殿方大小二十艘被遣之、然者口津村にて宗門改判形仕候様にと被仰付候へ者、諸人何も判形仕間敷と申候に付、其張本二十五人、身の筋をぬき、手の指を切落し候へども判形不仕候間、不残被誅戮之候、其後有馬へ御越候て、皆々判形仕候様にと被仰候へども、是も仕間敷由申に付、十八人被誅、其後嶋原へ御越候て、判形被仰付候処、町人にて四人判形仕まじきよし申候に付、一夜色々御僉議被成候へ共、三人者判形仕り、一人者堅不仕候故、有馬村の多久長田殿へ御渡被成籠舎仕候。

27. La constance de beaucoup de catholiques face à la mort incite les autorités shogunales à recourir, dans la deuxième moitié des années 1620, à la torture, afin d'augmenter le nombre des apostats et de ne pas faire de martyrs dont le culte est bien attesté dans les sources. En 1627, le préfet de Nagasaki demande au fief de Shimabara de faire renier leur foi à 342 catholiques :

La quatrième année de Kan'ei [1627], c'est-à-dire l'année du lapin, Mizuno Kawachi-no-kami est devenu préfet de la ville de Nagasaki. À Nagasaki, il a fait inspecter 342 personnes qui ont dit qu'elles ne pouvaient dissimuler leur adhésion à la religion hérétique. Ces personnes ont été remises par les hommes du shogun à Matsukura Bungo-no-kami [le seigneur de Shimabara]. [Ses hommes] ont réfléchi à différentes façons [de les faire apostasier]. Les catholiques ont subi diverses tortures. À tel point qu'ils sont [pratiquement] tous tombés et ont eu la vie sauve. Parmi eux, un seul, Kamiya Jōya, a refusé de dissimuler [sa foi]. On l'a plongé dans les enfers de Unzen³⁵.

28. Ce rejet ouvert des autres cultes n'est pas surprenant : les conversions massives des années 1570-1580, qui ont suivi l'adhésion au catholicisme de quelques seigneurs du nord-ouest de Kyūshū, ont permis aux jésuites d'accélérer l'encadrement de la population et de limiter, dans une certaine mesure, la présence des autres cultes. Par exemple, à la fin du XVI^e siècle, les registres des religieux itinérants d'Ise, le principal sanctuaire du pays, montrent que ceux-ci n'avaient pratiquement plus accès aux régions où, avec le soutien des seigneurs, la Compagnie de Jésus s'était imposée³⁶.

29. Pour les catholiques, après avoir apostasié, le meilleur moyen de se réconcilier avec Dieu est de se confesser auprès d'un missionnaire. Les jésuites rapportent que l'une de leurs activités consiste à « relever » ceux qui sont « tombés ». Baltasar de Torres décrit de cette façon l'activité des jésuites en 1620 :

[Mattheus de Couros] envoie les pères effectuer des missions dans tous les royaumes [du Japon]. Nous avons fait plus de missions durant cette persécution qu'en temps de paix. N'ayant ni maison, ni endroit fixe où résider, la nécessité nous oblige à parcourir toutes ces régions et à affronter le danger. Mais cela est

³⁵ Unzen est un volcan situé au centre de la péninsule de Shimabara où les catholiques étaient torturés ou exécutés. *Ibid.*, pp. 591-592 : 一、寛永四年卯年には、水野河内守殿長崎の所司代にて御座候、長崎にて外道宗門潜り申間敷と申もの三百四十二人御改、公方様より松倉豊後守殿へ被遣、依之手を盡し品をかへ、様々御責被成候ゆへ、皆々宗門ころび助り申候、其内紙子屋浄彌と申者一人潜り不申候て、地獄に沈被成候。

³⁶ Kudamatsu 2002, pp. 93-94.

très positif et bénéficie aux chrétiens. Nous confessons une multitude de gens, il y a toujours de nouveaux baptêmes et certains se relèvent après être tombés tandis que la persécution faisait rage³⁷.

30. Là où les guerriers se sont assurés de l'apostasie formelle de la population, les catholiques accourent auprès des derniers représentants du clergé pour se faire pardonner leur faute. Toutefois, ceux-ci sont de moins en moins nombreux : jusqu'en 1625, tous ordres confondus, ils sont une trentaine. Après 1625, il est pratiquement impossible, pour le clergé, de pénétrer clandestinement dans l'archipel et les missionnaires sont arrêtés les uns après les autres ; le dernier jésuite aurait été exécuté en 1644³⁸.
31. Devenus la cible prioritaire du pouvoir, les clercs changent leur façon d'agir auprès de leurs fidèles : ils utilisent de plus en plus l'écrit et chargent les catéchistes japonais de diffuser leurs instructions. Cristóvão Ferreira écrit, dans son rapport sur Shimabara cité précédemment, que ce sont même les catholiques qui demandent aux missionnaires de ne pas courir des risques inutiles :

Les Européens ont une apparence physique si différente de celle des Japonais qu'ils ne peuvent se déguiser de sorte de ne pas être tout de suite reconnus et arrêtés. Le père insistait pour que l'on le laissât se rendre sur un terrain inculte afin de confesser et de donner les sacrements à ceux qui voudraient se rendre auprès de lui. Cependant, [les chrétiens] répondirent que cela aboutirait au même résultat, car, dans une époque comme celle-ci, sa présence ne pouvait être dissimulée pour les multiples causes et raisons qu'ils alléguaient ; ils étaient convaincus qu'il serait arrêté sans pouvoir aider les chrétiens et, à bien y penser, ils ne pouvaient consentir à une telle demande, car ils estimaient qu'elle était contraire au meilleur service à Dieu et au bien de cette chrétienté. Ainsi, il dut se plier à une volonté étrangère à la sienne ; contraint par la situation, il prêta secours [à ses ouailles] par des lettres. En instruisant sur leur rôle les *kanbō*, les *dōjuku*³⁹, et les chrétiens fervents ayant une bonne connaissance de notre sainte foi, le père

³⁷ ARSI, Jap.Sin., vol. 38, f^{os} 240-241 v^o, 21 octobre 1620 : « [Mattheus de Couros] manda os Pes a diversas missões por todos estes reynos, e mais missões se tem feito nesta perseguiçam que no tempo da paz porque como não temos casas, nem lugares determinados em que estar, a necessidade nos obriga a discurrir por todas partes com mto perigo mas com mto fruto e pveitamento destes xpãos, confessase infinita gente, sempre ha baptismos de novo, e se alevantão outros q com a furia da perseguiçam tinham caydo ».

³⁸ Sur l'évolution numérique du clergé pendant la répression, voir Schütte 1968, pp. 348-366.

³⁹ Les *kanbō* 看坊 sont des sacristains et les *dōjuku* 同宿, des catéchistes. Cependant, dans les faits, après 1614 et la destruction des églises, leurs fonctions étaient bien souvent similaires.

récolta les fruits de ses efforts et, comme nous le verrons, [ces fruits] furent nombreux⁴⁰.

32. Les chefs de communauté, qui sont à la tête des confréries, voient leur rôle se renforcer : ils doivent réunir les catholiques dont ils ont la charge pour leur faire la lecture des recommandations des missionnaires. Dans une lettre de 1623, il est spécifié que les confréries ont pour principal objectif de diffuser, parmi la population catholique, un enseignement conforme à celui des jésuites⁴¹ ; un règlement de confrérie de 1620 du fief de Shimabara stipule que tout prédicateur, avant d'être reçu dans la communauté, doit montrer le sceau de la Compagnie⁴².
33. Les missionnaires semblent avoir insisté, dans leurs écrits, sur les mérites de la contrition quand il était impossible de se confesser à un prêtre. Un traité imprimé à Nagasaki en 1603, le *Konchirisan no riyaku* こんちりさんのりやく (*Les Mérites de la Contrition*), est l'ouvrage jésuite dont on a retrouvé le plus de copies manuscrites aux XIX^e et XX^e siècles dans les villages de descendants de catholiques⁴³.
34. On en sait assez peu sur les livres de piété conservés dans les villages crypto-catholiques dans la première moitié du XVII^e siècle, mais si l'on se fie aux sources missionnaires, des traités sur le martyre semblent avoir été en circulation. Dans les années 1790, à Urakami 浦上, un bourg situé dans le voisinage de Nagasaki, les autorités shogunales confisquent une dizaine d'écrits lors d'une enquête sur la communauté crypto-chrétienne locale : parmi ces derniers, on trouve deux exhortations au martyre et quatre vies de femmes martyres de l'Antiquité⁴⁴.

⁴⁰ ARSI, Jap.Sin., vol. 63, f^{os} 130 v^o-131, 25 janvier 1628 : « [...] porq como os Europeos são tão diferentes nas feições dos Japoes não se podem disfraçar de modo q não seião logo conhecidos e prezos [...]. Instava o Pe q p^{lo} menos se queria meter em hum mato, e aly confeçar e sacramentar os q a elle quisessem acodir, porem a isto responderão q vinha a ser o mesmo ; porq sua estada em tal tempo não podia ser em cuberta por muitas causas, e rezões q allegavão, e eram certo aver de ser prezo sem poder ajudar os christãos, e finalm^{te} por remate de tudo dizião q de nenhum modo avião de consentir tal cousa por entenderem ser o contr^o de mayor ser^{co} de Deos, e bem desta christandade pelo q foi forsado a seguir a vontade alheya contra a propria, e ceder ao tpo, acudio com tudo por cartas. Cambos dojucos e outros christãos afervorados, e bm entendidos nas cousas de nossa s^{ta} fee instruindo os no q devião fz^{er} e não colheo pouco fruito como yremos vendo ».

⁴¹ ARSI, Jap.Sin., vol. 34, f^o 156-157 v^o, 7 mars 1623.

⁴² Ce règlement s'intitule *Sesuzu no o-kumi no reikarasu* 世須く乃御組のれいから須 (Les règles de la confrérie de Jésus). On peut en consulter une transcription dans Matsuda 1967, pp. 1148-1151. Le passage cité se trouve p. 1148.

⁴³ Sur le *Konchirisan no riyaku* et sa transmission dans les communautés crypto-chrétiennes, voir Kawamura 2011, pp. 236-300.

⁴⁴ Sur la découverte de ces écrits à la fin du XVIII^e siècle par les autorités shogunales, voir Anesaki 1925, pp. 28-31.

3. Après l'apostasie, le développement d'une piété compensatoire ?

35. Vers 1630, à Shimabara, alors qu'il ne reste plus qu'une poignée de prêtres dont les déplacements sont extrêmement limités, les catholiques ont pratiquement tous apostasié au moins une fois. Pour se faire pardonner leur faiblesse, ils développent ce que l'on pourrait appeler une piété compensatoire.
36. Une pratique consistant à faire annuler son apostasie en scellant un serment de retour à la foi est, jusqu'à la fin des années 1630, attestée dans les documents traitant de Shimabara. On trouve la mention d'un tel comportement dans les *Récits d'un ancien du village d'Arima de la province de Hizen* :

La cinquième année de Kan'ei [1628], c'est-à-dire l'année du dragon, 207 habitants du village d'Arie, qui regrettaient d'avoir scellé un document attestant de leur rejet de la religion [catholique], se sont rendus en groupe à Shimabara afin de restituer ces documents [aux autorités]. Parmi eux, se trouvaient [Kichibei], Gonzaemon, Sakuemon, les époux Kyūi, Mataemon et la fille de Kenmotsu. Ces sept personnes étant à l'origine de ce mouvement, il a été décidé qu'elles subiraient le supplice de la scie en bambou. Ne pouvant supporter un tel sort, elles ont pratiquement toutes décidé de renoncer [de nouveau] à leur religion. Kichibei s'est obstiné dans son refus ; il a été décapité. S'agissant de personnes importantes, Gonzaemon et Sakuzaemon [Sakuemon ?] ont été exécutés. Les quatre autres ont eu la vie sauve⁴⁵.

37. Le contenu et le format des documents que le fief faisait sceller ne sont pas connus. Généralement, les serments d'apostasie menacent ceux ne respectant pas leur parole de sanctions de la part des bouddhas et des divinités locales⁴⁶.
38. Comme il a été dit plus haut, au début de la répression à Shimabara, dans les années 1612-1615, des communautés catholiques adressent aux autorités des serments écrits visant à montrer leur volonté de ne jamais apostasier. En 1627, environ 80 villageois de Yamadera, en prévision de la venue prochaine d'officiers du fief, auraient procédé de la même manière. Il n'est pas précisé si cet engagement était écrit mais on peut le penser :

⁴⁵ *Zokuzoku gunsho ruijū* 1907, 12, p. 592 : 一、寛永五辰年にては、有家村の人民二百七人、以前宗門のころび判仕候事後悔に存、各不殘打連嶋原へ判形取り返しに参候、其内権左衛門、作右衛門、休意夫妻、又右衛門、監物が娘、是七人は其張本にて候故竹鋸にて挽れ候、跡は堪かね皆々転び申候、然れども吉兵衛一人は不転、終に首を挽落され申候、然れども此もの共頭人たる故、権左衛門作左衛門者被誅候て、殘四人御助被成候。

⁴⁶ Sur ces serments, voir Shimizu 1981, pp. 195-199.

Il y a près de Shimabara un village du nom de Yamadera dont les habitants, sachant ce qui se passait dans la ville et comprenant qu'ils devraient eux aussi bientôt subir les mêmes épreuves et difficultés, s'unirent et s'allièrent en se faisant tous la promesse de choisir plutôt la mort que de reculer dans la confession de leur foi. Ils étaient plus de quatre-vingts, et en tous on voyait la même ferveur, le zèle dans le service à Dieu, et la volonté de donner leur vie pour le Christ. Le tyran eut vent de leur résolution, et celle-ci ne fit qu'augmenter sa colère, car il voyait que quelques pauvres laboureurs s'étaient alliés afin de ne pas obéir à ce qu'il voulait les contraindre de faire avec tant de sévérité⁴⁷.

39. Après 1614, les catholiques signent aussi ce que l'on appellerait aujourd'hui des « pétitions de soutien » aux ordres présents au Japon (jésuites, franciscains, dominicains, augustins). Plusieurs de ces pétitions, qui étaient envoyées en Europe, ont été conservées. Cette action, qui n'était pas sans risque, était vraisemblablement perçue comme méritoire aux yeux des signataires⁴⁸.
40. Jurer serment devant les dieux et les bouddhas est une pratique encore très courante dans les années 1600. On peut le faire pour une variété d'accords engageant deux ou plusieurs parties ; c'est par exemple sous cette forme que les seigneurs nouent des alliances. Ceux qui se dédient sont promis aux pires sanctions. Des historiens estiment qu'à partir du xvi^e siècle, de moins en moins de Japonais croient réellement dans les implications quasi magiques prêtées à ces documents : la multiplication des divinités mentionnées et l'obligation de plus en plus fréquente qu'avaient les jureurs de signer de leur sang attesteraient de cette évolution⁴⁹.
41. Dans le cas de la répression antichrétienne, ces serments ne sont toutefois pas liés à des engagements profanes, mais à des convictions religieuses. Dans la première moitié du xvii^e siècle, alors que l'écrit est encore rare dans les campagnes, on prête à celui-ci des mérites dépassant amplement sa simple utilité fonctionnelle. Par exemple, les fidèles de la Véritable école de la Terre pure, un courant très répandu dans la population prônant une doctrine que

⁴⁷ ARSI, Jap.Sin., vol. 63, f^o 130, 25 janvier 1628 : « *Ha perto de Ximabara hua aldea chamada Yamadera cujos moradores sabendo o q passava na Cidade, entendendo q tão bem avião logo de passar p^{lo} mesmo exame, e rigor se unirão, e confederarão entre sy comprometendosse todos a morrer antes q fazer pee atraz na confição da fee. Passava o numero delles de oitenta, e em todos se via o mesmo fervor, zello da honra de deos, e vontade de dar a vida por Christo. Teve o Tyranno noticia de esta rezolução e com ella lhe creceo mais a ira vendo q huns pobres lavradores se união entre sy pera lhe não obedecerem no q com tanto rigor lhes mandava* ».

⁴⁸ Une pétition de soutien aux dominicains envoyée par la communauté de Nagasaki en 1622 a été analysée en détail par Reinier H. Hesselink (2015).

⁴⁹ Shimizu 2010, pp. 151-156.

l'on rapproche souvent des monothéismes, vénèrent des rouleaux sur lesquels ne figure que le nom du bouddha Amida 阿弥陀. D'après les moines de cette école, les caractères contiennent en eux l'essence du bouddha. Plus généralement, recopier un soutra ou écrire le nom d'un bouddha ou d'une divinité sont considérés, à cette époque (et aujourd'hui encore), comme des actes méritoires susceptibles d'influer positivement sur son karma ou celui d'autrui⁵⁰.

42. On peut imaginer que le jeûne, le redoublement de la prière ou la mortification aient été perçus comme autant de solutions pour obtenir le pardon de ses fautes. Des études ont montré que cette dernière était particulièrement prisée des catholiques de Kyūshū⁵¹. L'hypothétique intensification de ces pratiques est cependant impossible à vérifier dans les sources à disposition.
43. En revanche, plusieurs indices dans la documentation laissent penser qu'après 1614, l'adhésion à une confrérie était perçue par les catholiques comme un moyen pour effacer ses péchés et assurer son salut. Le rôle clef joué par les confréries dans l'encadrement des populations converties avant la proscription a souvent été mis en avant ; elles permettaient de pallier le faible nombre de prêtres et l'extrême éparpillement des communautés catholiques, deux constantes de la mission du Japon (et plus largement des missions de l'Asie prémoderne)⁵².
44. La répression incite le clergé à s'appuyer encore davantage sur ces associations pieuses. Une traduction en portugais du règlement d'une confrérie jésuite dédiée à Marie évoque dans son préambule leur importance ; le texte date de 1618 :

1. L'objectif de ce *kumi*⁵³ (ou confrérie) [...] n'est pas seulement le bénéfice de ceux qui la rejoignent, mais aussi le bon entretien et gouvernement de la chrétienté. En répartissant les chrétiens [sous la direction de] certains chefs et congrégations, ils sont mieux et plus facilement aidés et gouvernés en toute chose. En temps de persécution, les bienfaits d'une telle organisation sont patents⁵⁴.

⁵⁰ Sur la valeur de l'écrit dans le Japon des XVI^e et XVII^e siècles : Daiki 2014, pp. 61-86.

⁵¹ Shin 2013.

⁵² Sur les confréries japonaises du XVI^e siècle, on consultera : Kawamura 2003 ; Oliveira e Costa 2007 ; Vu Thanh 2016, pp. 168-174.

⁵³ *Kumi* 組 est un terme générique désignant, en japonais, un groupe ou une association.

⁵⁴ Le document a été transcrit dans Kawamura 2003. Voir la page 423 pour le passage en question : « 1. *O fim da instituição deste Cumí ou Confraria [...] hé não somente o proveito particular de cada hum dos que nella entrão, mas também a ainda que com a mesma se da a boa cultivacão, e meneyo da Christandade reduzindo*

45. À Shimabara, tous les catholiques, peu ou prou, avaient un lien avec une confrérie, en étant confrères ou en appartenant à une maisonnée dont le maître l'était⁵⁵.
46. Peu de documents émanant de ces organisations nous sont parvenus. Outre cette traduction portugaise, nous disposons de trois règlements en japonais ; tous datent d'après 1614. Deux de ces documents, qui datent du début des années 1620, concernent des confréries de Shimabara contrôlées par la Compagnie de Jésus. Plus que sur les devoirs individuels, ces règles insistent sur la réversibilité des mérites – une pratique bien connue du bouddhisme japonais⁵⁶ – et sur la nécessité d'être solidaire en période de répression et d'absence de prêtres. Les confréries sont présentées comme une réponse efficace aux pertes spirituelles provoquées par l'interdiction du catholicisme, c'est-à-dire l'impossibilité de participer à la vie sacramentelle de l'Église. Voici ce qu'on peut lire dans les règles de la confrérie de Jésus :

La répression [contre le clergé] étant rigoureuse, vous avez compris que vous ne pouvez plus vous rendre dans les *églises*⁵⁷, assister à la *messe*, écouter les prédications ou vous entretenir avec les *pères* et les *frères* [de la Compagnie]. Il est donc extrêmement important que, de temps en temps, les chrétiens se réunissent un peu partout, s'exhortent à travailler à leur salut et fortifient leur *foi*. C'est pourquoi, sans relâche, vous devez vous encourager et vous réunir, sans négligence, aux dates fixées. Il va sans dire que ces actions feront gagner à chacun d'entre vous les bienfaits [de Dieu]. Vous devez être conscients que prêter soutien à son *prochain* est une action extraordinairement méritoire [auprès de Dieu]⁵⁸.

47. Plus loin dans le texte, il est fait allusion, de manière allégorique, à l'apostasie ; celle-ci est présentée comme étant l'œuvre du Diable :

En ce moment, le Tengu [le Diable] entraîne les chrétiens dans la voie du mal, leur fait perdre la *foi* et s'efforce de les faire combattre les lois voulues par *Dieu*. Tout cela est incontestable. Les chrétiens, qui sont des serviteurs de *Dieu*, doivent unir

os Christãos a certas cabeças, e congregações para melhor, e mais facilmente serem em tudo ajudados, e governados, cuio fruto muito particularmente se ve no tempo da perseguição. »

⁵⁵ J'ai consacré un article à l'importance de ces organisations dans les villages de Shimabara : Nogueira Ramos 2017a.

⁵⁶ À ce sujet, voir Gorai 1991.

⁵⁷ Les missionnaires utilisent de nombreux termes en portugais et en latin dans les textes adressés à leurs fidèles. Ces termes, qui ont été largement adoptés par les catholiques et chrétiens cachés japonais, sont indiqués en italiques.

⁵⁸ Matsuda 1967, p. 1148 : 一、当事逼塞稠敷に付き、恵けれ志屋へ参詣し、ミいさを拝ミ、談儀をきゝ、伴天連入満に参会はなき見きりなれハ、折と各きりしたん衆中こゝかしこに相集り、後生のつとめをはげまし、ひみで須信心をそたてらるへき事尤肝要なり、然ハ無油断やうにすゝめ、相衆会に定りたる時分にハおこたりなく可相集、是まことに面とのくどくハ不及沙汰、ほろしものあにまに力をそゆる道なれば、はなはだふかきくりきなりと心得らるへき事。

leur cœur, affermir leur *foi* et encourager la piété. Il faut qu'ils fassent tout leur possible pour que la loi [de Dieu] prospère chaque jour davantage. Sans faute, rappelez à ceux qui sont sous votre direction qu'agir de la sorte procure les bienfaits inestimables de *Dieu*⁵⁹.

48. Les confréries japonaises ont pour objectif la survie du catholicisme et le salut des âmes malgré la répression. Elles sont ainsi assez différentes de leurs homologues européennes de la même époque : en effet, ces dernières, en particulier celles mises en place par les jésuites ou les différents ordres mendiants, étaient plutôt réservées à une élite dévote et promouvaient une piété intériorisée⁶⁰.
49. Les indulgences mentionnées dans ces deux règlements concernent presque toutes l'assistance mutuelle. Ce fait est encore plus manifeste dans une demande de bref d'indulgence que la Compagnie adresse au pape. Ce document n'est pas daté, mais il est certain que celui-ci est postérieur à 1622, puisque la canonisation d'Ignace de Loyola (1491-1556), qui a eu lieu cette année-là, est signalée⁶¹.
50. Six des 19 indulgences demandées concernent en particulier le comportement des catholiques lors de la répression. Il semble que la Compagnie de Jésus voulait montrer à ses fidèles que tout acte méritoire, en cette période de crise, devait se faire dans le cadre de l'une de ses confréries. Ainsi, rendre visite et encourager un catholique emprisonné pour ses convictions religieuses rapporte mille ans d'indulgence (point 10) ; ramener un apostat à la foi, une indulgence plénière (point 11) ; même récompense pour ceux qui assistent les missionnaires clandestins (point 12), ceux qui encouragent les futurs martyrs à se réjouir en public de mourir pour la vérité (point 14) ou ceux qui prennent à leur charge les veuves et les orphelins de ces derniers (point 15). La 13^e demande d'indulgence concerne les confrères qui refusent, de bouche ou par écrit, de renier leur foi :

13°. Chaque fois que l'un des confrères, pressé par un préfet ou des officiers de justice d'abandonner sa foi en notre Seigneur Jésus Christ, répond avec

⁵⁹ *Ibid.* : 一、てんぐハ此節に当て、きり志端衆を悪道に引入れ、ひみですをうしなわせ、Dsの御掟をせめたいらけんとなをつくす事、うたかいなけれハ、Dsの御ひくわん成きり志端ハ、何れも心をあわせ、ひみですをかため、信心をもよをし、ますく御掟御繁昌あるやうに、面との力及ぶほどなげかるへし、是Dsの御前におみていかにもふかきくりきなりといふ事を、能といひきかせらるへし。

⁶⁰ Sur les confréries européennes de l'époque moderne, voir Froeschlé-Chopard 2007.

⁶¹ Le titre complet du document est *Como os Religiosos das demais religiões que estão em Japão, para atrahirem a gente a suas Confrarias alegão q as Nossas nao tem indulgencias, como tem as Suas, nos pareceo conveniente pedirse ao Summo Pontifice algumas para quatro Confrarias q em Japão fossem proprias da Comp^a*. ARSI, Jap.Sin., vol. 22, f^{os} 258-259, non daté (après 1622).

détermination que, jusqu'à la mort, il ne peut l'abandonner, ou s'il ne signe pas le papier que signent ceux qui renient, ou s'il n'accepte par les écrits païens qu'ils appellent *fuda*, et qui sont distribués, sur ordre des seigneurs, par les moines bouddhistes, il gagne une indulgence plénière⁶².

51. Les *fuda* 札 sont des amulettes protectrices sur lesquelles figurent en général le nom d'une divinité ou d'un bouddha. Elles servent à attester de l'adhésion de son propriétaire à un culte ou de son soutien à un sanctuaire ou un temple.

4. Le remords, élément central de la révolte de Shimabara-Amakusa

52. En novembre 1637, des paysans de la péninsule de Shimabara et de l'archipel d'Amakusa, qui pour l'écrasante majorité sont de « faux apostats » originaires de villages christianisés en profondeur par les jésuites, commencent à se rassembler autour d'un jeune chef charismatique, Amakusa Shirō 天草四郎 (1621 ? -1638). Rapidement, ils attaquent les armées des *daimyō*, mettent le feu aux temples et assassinent des moines bouddhistes. Les sources rapportent que les rebelles, femmes et enfants compris, sont plus de 35 000 ; à leur tête, on trouve des guerriers sans maître (*rōnin* 浪人), des chefs de village et des chefs de confrérie. La révolte – l'insurrection populaire la plus importante en termes numériques de toute l'époque d'Edo (1600-1868) – est un échec. En avril 1638, les troupes shogunales, venues en renfort des fiefs de la région, s'emparent de la place forte occupée par les insurgés. Les derniers survivants sont massacrés.
53. Jusque dans les années 1980, les historiens japonais estimaient que la révolte était essentiellement liée au maintien, par les *daimyō*, de taux d'imposition élevés sur les récoltes alors que le Kyūshū était touché par une crise frumentaire de grande ampleur ; la religion n'aurait été qu'un élément secondaire – un élément coagulateur – manipulé par quelques chefs pour mobiliser des paysans ignares. La collecte systématique de sources de première main sur cet épisode a montré qu'il en était tout autre : aujourd'hui, la plupart des chercheurs s'accordent sur la dimension éminemment religieuse du mouvement⁶³.

⁶² *Ibid.*, f° 258 v° : « Cada vez q qualquer dos Confrades sendo persuadido do Presidente, ou oficiais da justiça q deixa a fee de nosso senhor IESU Chisto, responder animosam^{te} q a não ha de deixar ate a morte : ou se não assinar no papel no qual se assinão os q retrocedem, nem aceitar os Escritos gentlicos q per ordem dos Tonos repartem os bozuz, a q chamão Fuda, ganhara indulgencia plenaria ».

⁶³ On trouve un historique des différents débats autour des causes de la révolte dans Irimoto 2010, pp. 36-47.

54. On retrouve, peu ou prou, même si de manière exacerbée, les comportements observés dans les décennies précédentes⁶⁴. Les documents issus des troupes paysannes renforcent l'idée que l'apostasie – aussi formelle fût-elle – n'était pas perçue comme un geste anodin. Il s'agit pour ces paysans d'obtenir le pardon de Dieu en revenant à une pratique ouverte du catholicisme et au rejet marqué du culte des dieux et des bouddhas. Rongés par le remords d'avoir dû, à de multiples occasions, rejeter leur religion, ils perçoivent les phénomènes naturels sortant quelque peu de l'ordinaire comme autant de signes envoyés par Dieu afin qu'ils se rétractent de leur apostasie. Leur principale réclamation est que le shogunat abolisse la proscription du catholicisme.

Conclusion

55. L'historiographie du catholicisme au Japon, en se focalisant sur la figure des martyrs, a fini par répandre l'idée selon laquelle il y avait, au XVII^e siècle, d'un côté, de vrais catholiques – ceux disposés à se sacrifier pour leurs croyances –, et de l'autre, des catholiques tièdes, prêts à toutes les compromissions avec les autorités. Les documents présentés dans cet article montrent que ce schéma est excessivement réducteur.
56. D'une certaine façon, on peut définir la piété catholique ultérieure à l'édit de 1614 comme étant compensatoire. Les catholiques, ou plutôt les crypto-catholiques, sont dans le besoin régulier de se faire pardonner leur faute d'avoir renié formellement leur foi. La réticence que beaucoup d'entre eux avaient à devenir, en apparence, bouddhistes montre qu'ils avaient fait leur l'exclusivisme du message missionnaire et qu'ils étaient convaincus que tenir bon jusqu'au bout était le meilleur moyen d'obtenir le salut.

Références bibliographiques

Sources manuscrites

Archivum Romanum Societatis Iesu (ARSI), collection Japonica-Sinica (Jap.Sin.)

Volume 22 :

- f^{os} 258-259, *Como os Religiosos das demais religiões que estão em Japão, pera atrahirem a gente a suas Confrarias alegão q as Nossas nao tem indulgencias, como tem as Suas, nos pareceo conveniente pedirse ao Summo Pontifice*

⁶⁴ J'ai traduit et commenté un certain nombre de documents des troupes rebelles dans un article entièrement consacré à cette révolte : Nogueira Ramos 2017b.

algumas pera quatro Confrarias q em Japão fossem proprias da Comp^a, non daté (après 1622).

Volume 34

- f^{os} 156-157 v^o, lettre collective signée par 11 jésuites, 7 mars 1623.

Volume 37

- f^{os} 160-161 v^o, lettre de Mattheus de Couros au Supérieur général de la Compagnie de Jésus, 10 octobre 1620.
- f^{os} 196-197 v^o, lettre de Mattheus de Couros au Supérieur général de la Compagnie de Jésus, 15 mars 1621.
- f^{os} 274-275 v^o, lettre de Baltasar de Torres au Supérieur général de la Compagnie de Jésus, 25 février 1626.

Volume 38

- f^{os} 240-241 v^o, lettre de Baltasar de Torres au Supérieur général de la Compagnie de Jésus, 21 octobre 1620.

Volume 61

- f^{os} 97-130 v^o, rapport annuel de la mission du Japon pour l'année 1626, 24 mars 1627.

Volume 62

- f^{os} 1-77, rapport de la mission du Japon pour 1629 et 1630, 20 août 1631.

Volume 63

- f^{os} 123-197, Cristóvão Ferreira, *Relaçam da perseguição contra nossa sancta fee, que de novo se levantou no Tacacu este anno de mil seis centos vinte & sete, E martyrio de muitos Xpãos que nella derão gloriosamente as vidas polla confissão da mesma sanctissima fee*, 25 janvier 1628.

Sources imprimées

Ōmura kenbun-shū 大村見聞集 (Recueil des choses vues et étendues sur Ōmura) [XIX^e s.], éd.

de Fujino Tamotsu 藤野保, Shimizu Hirokazu 清水紘一, 1994, Tokyo, Takashina shoten.

« Sesuzu no o-kumi no reikarasu » 世須ノ乃御組のれいから須 (Les règles de la confrérie de Jésus) [vers 1620], éd. de Matsuda Kiichi 松田毅一, *Kinsei shoki Nihon kankei nanban shiryō no kenkyū* 近世初期日本関係南蛮史料の研究 [Études sur les documents européens relatifs au Japon du début de l'époque prémoderne], 1967, Tokyo, Kazama shobō, pp. 1148-1151.

« Hizen Arima korō monogatari » 肥前有馬古老物語 (Récits d'un ancien du village d'Arima de la province de Hizen) [1682], *Zokuzoku gunsho ruijū* 続々群書類従 [Suite des collections classées de chefs-d'œuvre japonais], vol. 12 : *shūkyō-bu* 宗教部 [Collection de textes sur la religion], 1907, Tokyo, Kokusho kankōkai, pp. 590-597.

Appareil critique

- Anesaki Masaharu 姉崎正治, 1925, *Kirishitan shūmon no hakugai to senpuku* 切支丹宗門の迫害と潜伏 [Les persécutions et la pratique secrète du catholicisme au Japon], Tokyo, Dōbunkan.
- Boxer, Charles R., 1951, *The Christian Century in Japan, 1549-1650*, Berkeley, University of California Press.
- Carré, Guillaume, 2009, « L'époque prémoderne », Francine Hérail (dir.), *L'Histoire du Japon des origines à nos jours*, Paris, Hermann, pp. 491-984.
- Cieslik, Hubert, 1954, « The Great Martyrdom in Edo 1623. Its Causes, Course, Consequences », *Monumenta Nipponica*, 10/1-2, pp. 1-44.
- Daiki Naohiko 大喜直彦, 2014, *Kami ya hotoke ni de'au toki : chūsei-bito no shinkō to kizuna* 神や仏に会おう時-中世びとの信仰と絆 [Rencontrer les dieux et les bouddhas. La foi et les liens unissant les hommes du Moyen Âge], Tokyo, Yoshikawa kōbunkan.
- Ebisawa Arimichi 海老沢有道, 1981, *Kirishitan no dan'atsu to teikō* キリシタンの弾圧と抵抗 [Répression antichrétienne et résistance des chrétiens du Japon], Tokyo, Yuzankaku shuppan.
- Elison, George, 1973, *Deus Destroyed : The Image of Christianity in Early Modern Japan*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- Fernandes Pinto, Ana, 2004, *Uma imagem do Japão. A aristocracia guerreira nipónica nas cartas jesuítas de Évora (1598)*, Macao, Fundação Oriente ; Instituto Português do Oriente.
- Froeschlé-Chopard, Marie-Hélène, 2007, *Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan.
- Gorai Shigeru 五来重, 1991, *Nihonjin no jigoku to gokuraku* 日本人の地獄と極楽 [Les enfers et les paradis des Japonais], Tokyo, Jinbun sho'in.
- Hesselink, Reinier H., 2015, « 104 Voices from Christian Nagasaki: Document of the Rosario Brotherhood of Nagasaki with the Signatures of Its Members (February 1622): An Analysis and Translation », *Monumenta Nipponica*, 70/2, pp. 237-283.
- Higashibaba, Ikuo, 2001, *Christianity in Early Modern Japan : Kirishitan Belief & Practice*, Leyde, Brill.
- Irimoto Masuo 煎本増夫, 2010, *Shimabara-Amakusa no ran : shinkō ni ikita kirishitan no tatakai* 島原天草の乱-信仰に生きたキリシタンの戦い [La Révolte de Shimabara-Amakusa : le combat des catholiques qui vivaient pour leur foi], Tokyo, Shinjinbutsu ōraisha.
- Joutard, Philippe, 2018, *La Révocation de l'édit de Nantes ou Les faiblesses d'un État*, Paris, Gallimard.
- Kanda Chisato 神田千里, 2016, *Sengoku to shūkyō* 戦国と宗教 [L'époque Sengoku et la religion], Tokyo, Iwanami shoten.

- Kawamura Shinzō 川村信三, 2003, *Kirishitan shinto soshiki no tanjō to henyō* キリシタン信徒組織の誕生と変容 [La naissance des associations pieuses catholiques au Japon et leurs évolutions], Tokyo, Kyōbunkan.
- Kawamura Shinzō 川村信三, 2011, *Sengoku shūkyō shakai-shisōshi : kirishitan jirei kara no kōsatsu* 戦国宗教社会=思想史-キリシタン事例からの考察 [Histoire sociale et intellectuelle de la religion à l'époque Sengoku : réflexion à partir du cas de l'Église catholique], Tokyo, Chisen shokan.
- Kouamé, Nathalie, 2016, *Le christianisme à l'épreuve du Japon médiéval ou les vicissitudes de la première mondialisation*, Paris, Karthala.
- Kudamatsu Kazunori 久田松和則, 2002, *Kirishitan denraichi no jinja to shinkō* キリシタン伝来地の神社と信仰-肥前国大村の場合 [Les sanctuaires et la foi religieuse d'une région où s'est diffusé le catholicisme], Ōmura, Tomatsu jinja saikō yonhyaku-nen jigyō iinkai.
- Mino Yukinori 三野行徳, 2018, « Usuki han shūmon-kata yakusho to kirishitan tōsei 臼杵藩宗門方役所とキリシタン統制 [Le bureau de l'inspection religieuse et la question catholique : le cas du fief d'Usuki] », *Kokubungaku kenkyū shiryōkan kiyō Ākaibusu kenkyū-hen*, 49/14, pp. 147-165.
- Muchnik, Natalia, 2014, *De paroles et de gestes. Constructions marranes en terre d'Inquisition*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Nagasaki-ken shi hensan iinkai 長崎県史編纂委員会 [Comité de rédaction de l'histoire du département de Nagasaki], 1973, *Nagasaki-ken shi* 長崎県史 [Histoire du département de Nagasaki], *Hansei-hen* 藩政編 [Volume sur la gouvernance des fiefs à l'époque d'Edo], Tokyo, Yoshikawa kōbunkan.
- Nogueira Ramos, Martin, 2017a, « Le rôle des confréries durant les premières années de la proscription du catholicisme : le cas du fief de Shimabara », *Japon pluriel*, 11, pp. 299-307.
- Nogueira Ramos, Martin, 2017b, « Une identité religieuse dans la tourmente : les catholiques face à la politique de proscription des Tokugawa (XVII^e siècle) », *Extrême-Orient Extrême-Occident*, 41, pp. 153-177.
- Nogueira Ramos, Martin, 2019, *La Foi des ancêtres. Chrétiens cachés et catholiques dans la société villageoise japonaise (XVII^e-XIX^e siècles)*, Paris, CNRS éditions.
- Ōhashi Yukihiko 大橋幸泰, 2001, *Kirishitan minshūshi no kenkyū* キリシタン民衆史の研究 [Études sur l'histoire du christianisme populaire japonais], Tokyo, Tōkyōdō shuppan.
- Oliveira e Costa, João Paulo, 2007, « The Brotherhoods (Confrarias) and Lay Support for the Early Christian Church in Japan », *Japanese Journal of Religious Studies*, 34/1, pp. 67-84.
- Ruiz-de-Medina, Juan, 1999, *El martirologio del Japón 1558-1873*, Rome, Institutum Historicum Societatis Iesu.
- Schütte, Franz Joseph S. I., 1968, *Introductio ad historiam Societatis Jesu in Japonia 1549-1650*, Rome, Institutum Historicum Societatis Iesu.
- Shimizu Hirokazu 清水紘一, 1981, *Kirishitan kinseishi* キリシタン禁制史 [Histoire de l'interdiction du catholicisme au Japon], Tokyo, Kyōikusha.

- Shimizu Katsuyuki 清水克行, 2010, *Nihon shinpan-shi* 日本神判史 [Histoire de l'ordalie au Japon], Tokyo, Chūō kōron shinsha.
- Shin, Junhyoung M., 2013, « The Passion and Flagellation in Sixteenth-Century Japan », *Renaissance and Reformation*, 36/2, pp. 5-43.
- Vu Thanh, Hélène, 2016, *Devenir japonais. La mission jésuite au Japon (1549-1614)*, Paris, PUPS.